

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2021

Étaient présents tous les conseillers.

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose le rajout de trois délibérations :

- Convention unique pôle santé et sécurité au travail
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
- Parking place du Fort

Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 – Location ancienne poste à l'association «la Dynamotte»

L'Association «la Dynamotte» a demandé une salle communale pour se réunir et faire des expositions.

Le Maire propose les locaux de l'ancienne poste, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, pour un loyer mensuel de 100 euros.

Une convention sera établie pour définir les modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

Délibération n° 2 - Location de pièces du Val d'Oule aux cabinets d'infirmières

A la demande de cabinets d'infirmiers qui sont à la recherche de locaux, la commune propose le rez-de-chaussée du bâtiment « Val d'Oule », qui sera séparé en deux parties.

Le loyer mensuel sera de 100 euros.

Des conventions seront établies pour définir les modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

Délibération n° 3 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le SDG de Crest a transmis un état de produits irrécouvrables pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette admission en non-valeur.

Délibération n° 4 – Modification des horaires d’ouverture du secrétariat de mairie

Afin d’améliorer et d’optimiser le service public, le Maire propose d’élargir la plage horaire d’ouverture du secrétariat de mairie en rajoutant le lundi.

A compter du 6 Octobre 2021, le secrétariat de mairie sera ouvert :
du lundi au samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition

Délibération n° 5 – Tickets restaurant

Le Maire informe le conseil municipal que les agents sont bénéficiaires de tickets restaurant selon les modalités définies dans la délibération du 27 janvier 2009.

Il souhaiterait une nouvelle attribution comme suit :

- Seront concernés tout agent titulaire ou non titulaire ayant une ancienneté minimum de 6 mois consécutifs dans la collectivité,
- Le nombre de tickets obtenu par agent sera proratisé au nombre de jours de présence par mois,
- La valeur faciale du ticket sera de 6.50 euros.
- Le taux de participation sera égal à 50 % pour la commune et 50 % pour l’agent,
- La zone d’utilisation de ces tickets sera étendue à toute la France.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la mise en place de cette nouvelle attribution à compter du 1^{er} novembre
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n° 6 – Réhabilitation du centre bourg : maison de santé et rénovation des calades secteurs 3 et 4

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 Novembre 2017 où il avait été décidé de réaménager les calades du village en 10 secteurs.

Le secteur 2 est maintenant terminé.

Les travaux du secteur 1 vont commencer et les subventions ont été notifiées.

Les travaux de la maison médicale débuteront en 2022

Afin d’optimiser les subventions, il convient de regrouper les projets maison de santé et rénovation des calades dans un projet nommé « réhabilitation du centre-bourg ».

Le Maire propose de demander des subventions pour un dossier incluant la maison de santé et la rénovation des calades pour les secteurs 3 et 4.

Le coût total du projet est estimé à 730 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les demandes de subvention aux Collectivités

Délibération supplémentaire n°7 – Convention Unique pôle Santé et Sécurité au Travail

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de gestion, afin de faciliter et d’améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d’embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail, ...

- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Délibération supplémentaire n°8 – travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 septembre 2019 concernant la programmation des travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Il propose un chiffrage de travaux à effectuer en 2022 pour un montant de 26 242 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subvention aux Collectivités

Délibération supplémentaire n°9 – parking place du Fort

Pour répondre à la demande des habitants concernant le manque de places de parking, le Maire propose de mettre en place des marquages au sol sur la place du Fort.

Le coût des travaux est estimé à 3 500 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au département au titre d'amendes de police.

Questions diverses :

- **Arbre du Coin Maco** : un propriétaire a demandé à la mairie d'abattre un arbre qui est trop près de sa maison. Le maire a émis un avis défavorable pour l'abattage et proposé qu'on l'élague durant l'hiver.
- **Camping** : le Conseil Municipal propose d'enlever le grillage du terrain de tennis extérieur pour le transformer en parking. Différentes solutions sont également évoquées pour créer des places de stationnement : déplacer le volley, agrandir le virage, Le maire informe qu'on n'aura pas de subventions pour 2022 et qu'il faudrait étudier un projet global pour avoir un chiffrage.

La décision est prise d'enlever le grillage dans un premier temps

Des candidats pour le poste de chef de camp vont être reçus prochainement.

- **Parc des Baronnie**s : Samedi 9 octobre aura lieu l'élection du président du parc. Le maire informe qu'il a prévenu qu'il n'y aura pas de candidat de la Motte pour intégrer le bureau, ceci dans le cadre d'un consensus avec le parc.
- **Commission du domaine public** : la loi impose aux communes de faire payer les commerçants qui occupent le domaine public. Le Maire demande la création d'une commission pour déterminer les tarifs d'occupation.
Jeannette LACOUR, Pierre CHANAL, Pierre POLETTTO, Manu BLANCART et Cathy DELESTRE se proposent.
- **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : la commission agricole doit contrôler les zones et faire des propositions.
- **Extinctions des lumières la nuit** : quelques lumières restent éclairées par dysfonctionnement. Le SDED va régler ce problème. Le Maire demande s'il y a des retours sur cette coupure nocturne. Tous les retours sont positifs.
- **Calade de la sauvegarde** : les travaux sont terminés. Une rampe va être installée au milieu et les contremarches, actuellement marron, vont être repeintes par souci esthétique.
- **Sens unique descente des aires** suite à une demande faite lors de la réunion publique : une enquête de voisinage va être faite.
- **Aéroclub** : le maire avait mis en relation l'association avec les offices de tourisme ce qui a généré des retours positifs en termes de fréquentation. Des travaux d'aménagement seraient à faire et il faut trouver un financement. On avait demandé une subvention à l'armée, mais elle a été refusée.
Le sénateur Bernard BUIS et la conseillère départementale Martine CHARMET doivent venir visiter le site.
- **Site internet** : lundi 25, à 19 heures 30, une réunion d'information sur le nouveau site est prévue avec le Conseil Municipal et les secrétaires.
- **Conseil d'école à venir** : les parents d'élèves ont demandé la fermeture de la cour pour la maternelle. Ils souhaiteraient fermer la totalité de la cour mais c'est impossible vu la surface. Le maire attend le conseil pour donner davantage d'information.

Tour de table :

Pierre CHANAL informe que des personnes demandent des éclaircissements sur les équipements d'hiver obligatoires. Le Maire explique que les zones ont été définies par le

préfet. Des panneaux d'information vont être posés prochainement et la mairie va communiquer plus précisément sur ces mesures avant la fin du mois.

Pierre CHANAL met en garde contre les loups qui sont sur la commune. Il a eu lui-même une attaque, avec un animal tué et dévoré, devant sa bergerie, à 10 mètres de son domicile.

Manu BLANCART a été sollicité par une association de jazz qui souhaite rencontrer le maire et les adjoints le samedi matin. Les élus ont proposé une réunion en semaine avec leur vice-président Pierre Noël BOIS. Finalement, Brigitte PARRENT va les rencontrer un samedi.

Pierre POLETTO va commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal.

Jeannette LACOUR et Pierre POLETTO préparent les colis de Noël pour les aînés.

Les cours de yoga ont repris le lundi soir. Il faudra prévoir de mettre le chauffage dans la salle polyvalente chaque semaine. Sèverine s'en chargera.

La mairie a récupéré une trentaine de photos de l'exposition URTIN. Elles vont être installées dans des salles communales. Les photos extérieures vont rester encore quelques semaines.

Pierre DALSTEIN informe que la collecte du déchet sélectif évolue et que bientôt, on va pouvoir mettre dans les containers jaunes tous les emballages. Des informations vont être distribuées dans les boîtes aux lettres.

Le programme des déchetteries évolue également et la mise en place d'une ressourcerie va devoir être envisagée. On pourra s'appuyer sur Die.

Le Maire stipule qu'un gros travail est fait par la commission déchets de la Communauté de Communes.

La Drômoise a été une belle réussite avec 1 300 inscrits sur l'ensemble des courses et une bonne équipe de bénévoles. Le retour a été très positif et la plupart des participants sont prêts à revenir l'an prochain. Cela fait aussi de la publicité pour la commune.

Le Conseil Municipal félicite Chantal SARTORIO et toute son équipe pour la qualité de l'exposition URTIN (plus de 2 000 visiteurs).

Fin de la réunion à 22 heures 10.